

# Il faut qu'un ministère de la condition animale soit créé lors du prochain mandat présidentiel

Pour un collectif d'une quarantaine d'universitaires, il est temps de changer la nature des relations que notre société entretient avec les animaux, alors que la question s'est imposée dans de nombreux domaines de la recherche

En quelques décennies, la «question animale» est devenue un champ de recherches académiques reconnu. Comprenant un large ensemble de disciplines – philosophie, histoire, droit, économie, anthropologie, sociologie, sémiologie –, il tend à s'autonomiser pour constituer un nouveau domaine que désigne l'intitulé «études animales». La dimension réflexive et critique y est centrale.

S'il revient à la philosophie d'ouvrir la voie d'une pensée critique, sa tâche consistant à s'étonner devant le monde et à considérer que rien n'y va de soi, elle aura probablement aidé les autres disciplines à lui emboîter le pas. Mais ce sont aussi les sciences, l'éthologie et la psychologie animale, la naissance de la psychiatrie animale, du moins certains de leurs représentants, qui fournissent un éclairage plus direct encore sur la complexité et la vulnérabilité affective des vies animales.

Publication d'ouvrages et d'articles de fond dans des revues uni-

versitaires; projets de recherche développés notamment au Centre national de la recherche scientifique (CNRS); financement de programmes collectifs par l'Agence nationale de la recherche (ANR); constitution d'un réseau international et pluridisciplinaire de recherche (Minding Animals); cours dispensés à l'université; thème de «l'animal» mis au programme du concours de l'agrégation externe de philosophie (2012); épreuves du baccalauréat comportant quatre textes classiques à commenter (Montaigne, Rousseau, Voltaire et Yourcenar) qui, tous, soulevaient les problèmes posés par la violence de nos rapports envers les animaux (2018); entrée de la thématique «l'homme et l'animal» dans l'enseignement des humanités, littérature et philosophie en classe de 1<sup>re</sup> (rentrée 2020)... Enfin, à la faveur de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, l'éducation civique (au primaire, au collège et au lycée) comportera, dès

“  
UN NOMBRE  
CROISSANT DE  
BÊTES SUBIT LES  
PIRES TRAITEMENTS,  
QUI SONT DE PLUS  
EN PLUS DIFFICILES  
À JUSTIFIER

la rentrée 2022, un enseignement portant sur le «respect des animaux». Tous ces éléments démontrent que les institutions publiques d'enseignement et de recherche ont pris la mesure de l'importance de mener une réflexion de fond sur la nature des relations que notre société entretient avec les animaux.

## Lent progrès de la civilisation

En effet, un nombre croissant d'entre eux subit, en toute licéité, les pires traitements, qui sont de plus en plus difficiles à justifier, tant du point de vue de leurs bénéfices pour les êtres humains que des dommages intentés aux êtres sentients. C'est en raison de cette violence qu'une réflexion s'intensifie et discute les fondements de la réification des animaux.

Comme dans maints domaines, la pensée évolue, les représentations changent. Ce qui paraissait juste, voire naturel, hier est devenu injuste et inacceptable. Ainsi va le progrès, lent et fragile, de la civilisation. Son-

geons, par exemple, à l'interdiction faite aux femmes de voter, aux différences de salaire entre hommes et femmes à travail égal, au statut des enfants nés hors mariage, à la pénalisation de l'homosexualité, à la torture et à la peine de mort, etc. Le temps est venu d'adjoindre aux disputes théoriques, qui nourrissent la passion de penser, l'amorce d'un véritable changement de régime concernant nos rapports aux animaux.

C'est sous l'impulsion de recherches suffisamment fournies, articulées et validées par les pairs et sous celle, conjointe, d'une réévaluation des valeurs communes à une société que des ministères spécifiques furent créés: celui de l'écologie, maintenant nommé «de la transition écologique et solidaire», ou celui chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Ainsi pensons-nous qu'un ministère de la condition animale doit voir le jour lors du prochain

mandat présidentiel. Non que nous ayons la naïveté de croire que l'existence d'un ministère résoudrait tous les problèmes, mais il ferait écho à un domaine de recherche qui identifie, examine les problèmes et propose des solutions. Il constituerait un interlocuteur précieux pour les organisations de défense des animaux. ■

## Premiers signataires:

**Eric Baratay**, professeur d'histoire à l'université Lyon-III;  
**Etienne Bimbenet**, enseignant-chercheur en philosophie à l'université Bordeaux-Montaigne;  
**Pierre Brunet**, professeur de droit à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne;  
**Florence Burgat**, philosophe, directrice de recherche à l'Inrae, affectée à l'ENS.  
Liste complète sur [Lemonde.fr](http://Lemonde.fr)